



Centre Africain des Risques Catastrophiques
African Centre for Catastrophe Risks

Communiqué

Une étude sur « la conception d'un modèle de gestion du risque sécheresse dans le domaine des céréales vient d'être réalisée conjointement par la **Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement** (CNUCED) et le **Centre Africain des Risques Catastrophiques** (C.A.R.C.). Elle révèle l'importance et l'intérêt, pour le Maroc et pour d'autres pays africains, de se doter d'une assurance indexée pour mieux gérer la sécheresse devenue conjoncturelle et d'atténuer ses effets sur les économies et les populations.

Contact :

Monsieur Mohamed
Larbi NALI
Président du C.A.R.C.

Monsieur El Halla
NAJEM Directeur du
C.A.R.C.

Tél: +212 (0) 522 46
04 00
Fax: +212 (0) 522 46
04 60

Email:
enajem@scrmaroc.com

Site web C.A.R.C. :
www.africatnat.com

Site web S.C.R. :
www.scrmaroc.com

Tours Atlas – Place
Zellaqa BP : 13 183 –
Casablanca - Maroc

- **Les avantages de l'assurance indexée par comparaison au système de garantie en vigueur au Maroc;**
- **Le Standardized Precipitation Index (SPI) comme méthode de base d'un produit d'assurance indexée ;**
- **Les conditions pour la mise en place et la réussite de l'assurance sécheresse indexée.**

La CNUCED et le C.A.R.C, dont la gestion est assurée par la Société Centrale de Réassurance (S.C.R.), ont réalisé cette étude qui a pour objectif de mettre à la disposition de ceux et celles qui sont directement interpellés par le phénomène sécheresse les instruments d'une assurance indexée. L'équipe composée d'experts marocains, listés par le C.A.R.C, a utilisé la logistique et les fonds documentaires du Centre et a travaillé à la réalisation de cette étude dont cette synthèse retrace ses grands axes. L'Etat, les agriculteurs, les organismes

professionnels et les compagnies d'assurances et de réassurance, y trouveront les ingrédients nécessaires pour faire face à ce phénomène récurrent.

La conception d'une assurance sécheresse, fondée sur l'indice SPI, peut mieux répondre aux attentes des agriculteurs et créer les conditions pour une meilleure maîtrise du risque sécheresse. Elle peut être, bien entendu, élargie à d'autres productions agricoles (arboriculture, élevage, etc...). Des expériences montrent que l'assurance indexée est une formule adaptée pouvant couvrir l'ensemble des activités agricoles.

La pertinence de l'assurance indexée se vérifie à l'aune des problèmes que rencontre le système de garantie actuellement en vigueur au Maroc. La gestion de ce système s'avère parfois lourd et peu efficace en termes d'indemnisation dans la mesure où il doit faire face à un ensemble de procédures pour évaluer les pertes et vérifier les dommages subis.

L'indexation, à plus d'un titre, est le moyen le mieux indiqué pour minimiser le problème du risque moral et d'anti-sélection. Elle accroîtrait à cet égard l'intérêt des assureurs, des réassureurs et des marchés financiers internationaux.

L'indexation consiste à faire dépendre l'assurance d'un événement totalement indépendant de l'assuré, mais directement lié à ses pertes éventuelles. Ainsi, l'assurance indexée lie la couverture proposée à un indice comme celui de la pluviométrie, pour lequel elle définit un seuil et une valeur limite.

L'assuré serait indemnisé proportionnellement à la couverture qu'il aurait souscrite et dans les limites définies préalablement. Le versement

des indemnités serait accéléré et simplifié.

A titre d'illustration, l'Indice SPI, développé par Tom Mckee et al. (1993), constitue, pour le moment, la meilleure alternative pour aborder la caractérisation de la sécheresse au Maroc et disposer d'une assurance adéquate.

Son application dans de nombreux pays, parmi lesquels des pionniers dans le développement de systèmes de suivi de la sécheresse en temps réel, a donné de bons résultats.

L'assurance indexée offre une garantie sur les productions céréalières en zones bours favorables et intermédiaires contre les risques de sécheresse lorsque le SPI, calculé pour chaque zone de référence se trouve en dessous des seuils de SPI garantis.

Le calcul du SPI consiste en un ajustement de données historiques de précipitations selon la fonction de distribution Gamma transformée ensuite en une distribution normale standard, la valeur résultante de cette transformation étant le SPI.

Plusieurs auteurs ont défini les intervalles de valeurs du SPI pour opérer une classification des classes de climat. A titre d'exemple, celle proposée par Lloyd-Hughes et al. (2002) se présente comme suit:

Valeur SPI	Catégorie	Probabilité (%)
≥ 2	Extrêmement humide	2,3
1,50 à 1,99	Très humide	4,4
1,00 à 1,49	Modérément humide	9,2
-0,99 à	Normal	68,2

0,99		
-1,99 à - 1,00	Sécheresse modérée	9,2
-1,50 à -1.99	Sécheresse sévère	4,4
<= -2.00	Sécheresse extrême	2,3

Une classification du SPI adaptée au cas marocain, à la lumière des travaux de certains chercheurs marocains, a été élaborée dans le cadre de cette étude.

La mise en place de l'assurance indexée pour la filière céréales s'insère parfaitement dans la stratégie du Ministère de l'Agriculture (Plan Maroc vert) .Elle peut se révéler d'une importance capitale pour :

- i) Optimiser la production céréalière en vue de consolider la croissance économique ;
- ii) Alléger les dépenses budgétaires destinées à l'atténuation des effets d'une sécheresse récurrente ;
- iii) Atténuer le flux de l'exode rural.

L'assurance indexée est de nature à inciter le producteur à réajuster sa démarche et à user de tous les moyens à sa disposition pour circonscrire les effets de la sécheresse.

Cette assurance peut se déployer progressivement dans la mesure où les projets d'agrégation préconisés par le Plan Maroc Vert impliquent dans la filière céréales des quatre régions concernées par l'étude, un grand nombre d'agriculteurs de différentes catégories utilisant les techniques, modernes et traditionnelles.

Il est clair qu'au fil du temps, la mise en place d'un tel système permettrait progressivement

aux populations de prendre conscience des enjeux de la gestion de ces risques ainsi que la culture de la prévention. Les futurs projets de modernisation et d'agrégation des économies agricoles, sont autant d'atout et de gage, pour appuyer une telle assurance.

Le C.A.R.C. met à la disposition des Etats africains, des assureurs et des agriculteurs son expertise et se déclare prêt à leur apporter son concours pour l'étude et la mise en place d'une assurance sécheresse indexée adaptée.

La version électronique de ce communiqué est disponible en français et en anglais sur le site Internet du C.A.R.C.: www.africatnat.com

Le présent communiqué peut également être adressé par email. Pour cela, veuillez en faire la demande en écrivant à enajem@scrmaroc.com.